



AMIS DE LA FORÊT DE RETZ (A.FO.RETZ)

www.amis-foret-retz.fr

**Adresse postale de
l'Association :**

M. Mario Mascitti
5 Av de l'Orée du Bois
02600 Villers-Cotterêts

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 – N° W024000266 – 14 août 1975
Agréée au titre de la Protection de l'Environnement (18/07/2018)
Membre de la Fédération Nationale des Sociétés d'Amis des Forêts

Président :

M. Guy DURONSOY 90 rue de la Commanderie 02810 Montigny-l'Allier

Vice-Présidents :

Mme Ginette COLPIN-LAGIEWKA 11 rue St Léger 60123 Eméville

M. Jean-Christophe PREVOT 33 Av. de Boursonne 02600 Villers-Cotterêts

L'association des **AMIS DE LA FORÊT DE RETZ (A.FO.RETZ)**, fondée en 1975, sans but lucratif conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour objet :

- la sauvegarde de l'intégrité du massif de la Forêt de Retz,
- la protection de ses sites et de leurs abords, de ses futaies, de sa faune et de sa flore,
- le maintien de la propreté des lieux et leur bon entretien, condition indispensable de la réputation touristique de la région,
- la protection contre tous les empiètements (autoroutes, élargissement des voies actuelles pour les rendre accessibles aux automobiles, emprise des ouvrages publics, etc.),
- l'amélioration des moyens de prévention et de défense contre les incendies,
- l'éducation du public en vue de lui faire prendre en considération les impératifs forestiers touchant au respect de la végétation, de la flore et de la faune en coopération avec les associations de défense de la nature, l'Université, les médias.

Fiche à retourner complétée et accompagnée du montant de la cotisation à :

Madame Nicole Galtrand, Trésorière de l'association A.FO.RETZ
8 rue Bellet 77840 Crouy-sur-Ourcq

La cotisation est due pour l'année civile.
Association d'intérêt général. Un reçu fiscal vous sera adressé.

COTISATION 2022

comprenant notre bulletin, « Les Echos de la Forêt de Retz »

Nom _____ Prénom _____

Adresse précise _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Adresse e-mail _____

vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le montant de ma cotisation pour l'année 2022
(par chèque à l'ordre de l'Association des Amis de la Forêt de Retz)

Membre individuel : 15€

Cotisation familiale : 20€

à adresser à : **Madame Nicole Galtrand, Trésorière de l'association A.FO.RETZ**
8 rue Bellet 77840 Crouy-sur-Ourcq